FONCTIONNEMENT DU SÉJOUR ET PLANNING D'ANIMATION*

Bonjour, vous avez choisi de partager avec nous un séjour danses de salon à Agde. Afin de mettre toutes chances de votre côté pour la réussite de ce séjour, voici quelques conseils et propositions à prendre en considération

- ➤ Avant le séjour : Le séjour sera confirmé à partir de 45 inscrits. Ce nombre correspond au calcul du prix du séjour. Vos chèques seront débités : Le 1^{er}, à l'inscription en octobre 2019, le second le 31 mars 2020, le dernier le 30 juin 2020
- Complétez vos choix d'animations et votre dossier d'inscription. Vérifiez bien; tout dossier incomplet ne sera pas retenu (je n'aurai pas le temps de gérer 50 dossiers. . .)
- Pensez à venir avec votre licence de l'année, votre carte vitale et une pièce d'identité.
- ➤ **Durant le séjour** : A chaque animation proposée, un appel sera fait la veille afin de n'oublier personne. Les personnes qui veulent seulement rester et / ou profiter des animations du village, se feront connaître au responsable la veille. Merci de votre compréhension.
- ➤ Pour la marche aquatique : seule les personnes qui se sont inscrites et auront fournis leur attestation de natation pourront y participer

> Planning des activités :

Le contenu du planning sera envoyé plus tard. L'animation prévue sera : En matinée excursions, découverte marche aquatique, petite randonnée En après midi, à partir de 15H30 danses de salon suivi de danses en ligne